

Table annuelle 2019 des jurisprudences parues dans VIGIE

RUBRIQUE	JURISPRUDENCE	EDITION DE VIGIE
Statut général et dialogue social	<p>La connaissance au seul niveau national de la représentativité d'organisations syndicales ne peut suffire à justifier le refus de représentation de ces personnels au sein d'une instance de concertation départementale</p> <p><i>CE, 12 décembre 2018, n° 415765, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	<p>N° 109 – janvier 2019</p>
	<p>Le devoir d'exemplarité justifie le retrait de mandat d'un président d'une société publique</p> <p><i>CE, Ass., 14 décembre 2018, n° 419443, publié au Recueil Lebon</i></p>	<p>N° 109 – janvier 2019</p>
	<p>Un décret peut légalement prévoir l'absence de consultation d'une commission administrative paritaire (CAP) pour un détachement ou une fin de détachement sur un emploi fonctionnel</p> <p><i>CE, 30 janvier 2019, n° 409384, publié au Recueil Lebon</i></p>	<p>N° 111 – février-mars 2019</p>
	<p>Le bénéfice de la protection fonctionnelle est étendu aux agents non titulaires recrutés à l'étranger, alors même que leur contrat est soumis au droit local</p> <p><i>CE, 1er février 2019, n° 421694, publié au Recueil Lebon</i></p>	<p>N° 111 – février-mars 2019</p>
	<p>Une sanction disciplinaire, allégée suite à l'avis du conseil de discipline, peut être reprise en cas d'annulation contentieuse de cet avis</p> <p><i>CE, 8 février 2019, n° 409669, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	<p>N° 111 – février-mars 2019</p>

Statut général et dialogue social	<p>Des faits de violence portant atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement d'une université justifient une sanction disciplinaire, quand bien même ceux-ci se sont produits en dehors de l'enceinte de l'établissement</p> <p><i>CE, 27 février 2019, n° 410644, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 111 – février-mars 2019
	<p>Les bénéficiaires de décharges d'activité syndicales sont les agents du département ministériel au comité technique ministériel duquel ils sont électeurs quand bien même ils seraient affectés dans un service placé sous l'autorité d'un autre ministère ou mis à sa disposition</p> <p><i>CE, 5 avril 2019, n° 410956, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>La méconnaissance de l'article 6§2 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales relatif à la présomption d'innocence ne saurait être invoquée dans le cadre d'une procédure contre une sanction disciplinaire</p> <p><i>CEDH, 11 avril 2019, n° 32216/15</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>La rémunération du fonctionnaire bénéficiant d'une décharge syndicale totale est déterminée en référence à l'emploi occupé avant d'être déchargé pour exercer un mandat</p> <p><i>CE, 4 juin 2019, n° 426404, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>Une sanction disciplinaire suspendue par le juge des référés a vocation à être appliquée au-delà de la période d'exécution initiale pour produire ses pleins effets</p> <p><i>CE, 17 juin 2019, n° 426558, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>La protection s'étend au travailleur ayant dénoncé une discrimination fondée sur le sexe subie par un autre travailleur</p> <p><i>CJUE, 20 juin 2019, Aff. C-404/18</i></p>	N° 113 – juin 2019

Statut général et dialogue social	<p>La méconnaissance du délai de convocation à un conseil de discipline porte atteinte au droit de la défense</p> <p><i>CE, 24 juillet 2019, n° 416818, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 114 – juillet-août 2019
	<p>La protection fonctionnelle due à un fonctionnaire victime de diffamation par voie de presse peut prendre la forme d'un droit de réponse</p> <p><i>CE, 24 juillet 2019, n° 430253, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 114 – juillet-août 2019

Statuts particuliers	<p>Les architectes des monuments historiques qui interviennent dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre n'ont pas la qualité d'agents publics bien qu'ils soient fonctionnaires</p> <p><i>CE, 19 décembre 2018, n° 408504, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 109 – janvier 2019
	<p>Un fonctionnaire des services pénitentiaires déclaré gréviste ne peut pas être sanctionné en dehors d'une procédure disciplinaire</p> <p><i>Conseil constitutionnel, 10 mai 2019, n° 2019-781 QPC</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019

Recrutement et formation	<p>Un fonctionnaire nommé dans un emploi permanent à temps non complet a priorité sur un contractuel pour être recruté sur cet emploi à temps complet</p> <p><i>CE, 19 décembre 2018, n° 401813, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 110 – février 2019
	<p>Le Conseil d'Etat précise les modalités d'appréciation du recul de la limite d'âge pour se présenter à un concours</p> <p><i>CE, 30 janvier 2019, n° 422830, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 111 – février-mars 2019
	<p>Un avis de vacance de poste ne peut restreindre la voie d'accès pour le recrutement sur ce poste</p> <p><i>CE, 6 février 2019, n° 414066, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 111 – février-mars 2019
	<p>Un militaire précédemment radié des cadres de l'armée ne peut prétendre à une reprise de ses services antérieurs lors de sa titularisation dans la fonction publique civile</p> <p><i>CE, 10 avril 2019, n° 413252, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>La préservation de la neutralité du service public ne peut justifier une décision uniquement fondée sur des motifs tirés de la vie privée de l'intéressé</p> <p><i>CEDH, 4 juin 2019, n° 36607/06</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>Le principe d'impartialité fait obstacle à ce que le directeur de thèse d'un candidat à un concours siège dans le jury</p> <p><i>CE, 12 juin 2019, n° 409394, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019

Recrutement et formation	<p>Un président d'université ne peut pas s'opposer à la poursuite du recrutement d'un enseignant chercheur dès lors que le conseil d'administration a émis un avis favorable</p> <p><i>CE, 18 septembre 2019, n° 422962, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 115 – septembre 2019
	<p>La gratuité de l'enseignement supérieur public ne fait pas obstacle à la perception de droits d'inscription pour autant que ceux-ci restent modiques</p> <p><i>Conseil constitutionnel, 11 octobre 2019, n° 2019-809 QPC</i></p>	N° 116 – octobre 2019
	<p>Un fonctionnaire stagiaire ne peut pas être titularisé sans décision expresse même à l'issue d'une période probatoire</p> <p><i>CE, 11 décembre 2019, n° 427522, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 118 – décembre 2019

Carrières et parcours professionnels	<p>La reconnaissance de l'existence d'un accident de trajet impose que le trajet du domicile au lieu de destination ait commencé</p> <p><i>CE, 30 novembre 2018, n° 416753, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 109 – janvier 2019
	<p>L'exercice de missions par un fonctionnaire territorial momentanément privé d'emploi ne passe pas nécessairement par la voie d'une mise à disposition</p> <p><i>CE, 28 décembre 2018, n° 411695, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 110 – février 2019
	<p>Le changement d'affectation d'un fonctionnaire doit être analysé comme une mutation s'il entraîne un changement de résidence dans une nouvelle commune</p> <p><i>CE, 11 juillet 2019, n° 417168, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 114 – juillet-août 2019

Carrières et parcours professionnels	<p>Le placement d'un fonctionnaire en congé pour inaptitude physique ne fait pas obstacle à ce que cette période soit prise en compte pour le calcul du taux de retraite</p> <p><i>CE, 20 septembre 2019, n° 423639, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 115 – septembre 2019
	<p>Les critères supplémentaires établis pour départager les demandes de mutation des enseignants du second degré ne sauraient aboutir à un nombre de points dépassant celui totalisé en fonction des critères prioritaires</p> <p><i>CE, 4 octobre 2019, n° 416648, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 116 – octobre 2019
	<p>L'absence de réintégration d'une salariée à son poste ou à un poste équivalent à l'issue d'un congé parental constitue un élément laissant supposer une discrimination indirecte en raison du sexe</p> <p><i>C. Cass., soc., 14 novembre 2019, n° 18-15.682, publié au Bulletin</i></p>	N° 117 – novembre 2019
	<p>Un fonctionnaire victime de harcèlement moral peut être affecté, muté ou détaché sur décision de son employeur</p> <p><i>CE, 19 décembre 2019, n° 419062, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 118 – décembre 2019

Rémunérations, temps de travail et retraite	<p>Le point de départ pour le calcul de la pension d'un fonctionnaire correspond à la date à laquelle cette pension lui est concédée, et non à la date d'ouverture de ses droits à pension</p> <p><i>CE, 12 décembre 2018, n° 416299, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 109 – janvier 2019
	<p>La durée légale maximale de travail et la durée moyenne de travail prévues par le code du travail sont conformes au droit européen</p> <p><i>C. Cass., soc., 12 décembre 2018, n° 17-17.680, publié au Bulletin</i></p>	N° 110 – février 2019

Rémunérations, temps de travail et retraite	<p>Un acte instituant une indemnité non prévue par les textes, qui revêt un caractère réglementaire, ne constitue pas une mesure gracieuse et est susceptible de recours</p> <p><i>CE, 20 mars 2019, n° 404405, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>La période de référence servant de base au calcul de la durée de travail applicable aux personnels de la police nationale doit s’entendre comme une période glissante</p> <p><i>CJUE, 11 avril 2019, Aff. C-254/18</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>Sauf exceptions, il n'est pas possible de conférer un effet rétroactif aux décisions d'admission à la retraite</p> <p><i>CE, 6 mai 2019, n° 418482, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>La rémunération à temps plein doit servir de base pour le calcul du montant des indemnités de licenciement et de reclassement d’un salarié en congé parental à temps partiel</p> <p><i>CJUE, 8 mai 2019, Aff. C-486/18</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>Le droit européen impose un décompte quotidien du temps de travail des salariés</p> <p><i>CJUE, 14 mai 2019, Aff. C-55/18</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>En l’absence de texte le prévoyant, un fonctionnaire ne peut être rémunéré pour des tâches acceptées qui excéderaient son statut</p> <p><i>CE, 29 mai 2019, n° 428080, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>Le Conseil d’Etat précise les modalités d’application de la prescription quadriennale en matière de pension</p> <p><i>CE, Sect., 1er juillet 2019, n° 413995, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 114 – juillet-août 2019

Rémunérations, temps de travail et retraite	<p>La période de référence pour apprécier le temps de travail des policiers doit s'entendre comme une période glissante</p> <p><i>CE, 24 juillet 2019, n° 409340, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p> <p><i>CJUE, 11 avril 2019, Aff. C-254/18</i></p>	N° 114 – juillet-août 2019
	<p>La commission de réforme est tenue, lorsque cela est nécessaire, de consulter un médecin spécialiste de la pathologie invoquée par le fonctionnaire</p> <p><i>CE, 24 juillet 2019, n° 417902, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 114 – juillet-août 2019
	<p>La CJUE précise le champ d'application de la directive 2010/18 du 8 mars 2010 portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental</p> <p><i>CJUE, 18 septembre 2019, Aff. C-366/18</i></p>	N° 115 – septembre 2019
	<p>Le changement de situation d'un fonctionnaire veuf bénéficiant d'une pension de réversion doit exclusivement être porté à la connaissance de l'administration chargée du service de la pension</p> <p><i>CE, 20 septembre 2019, n° 419659, mentionné aux tables du recueil Lebon</i></p>	N° 115 – septembre 2019
	<p>Le Conseil d'État précise les délais de prescription applicables en matière d'indus de pension de réversion</p> <p><i>CE, 20 septembre 2019, n° 420406, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p> <p><i>CE, 20 septembre 2019, n° 420489, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 115 – septembre 2019
	<p>Des emplois classés dans la catégorie active occupés en position de détachement ouvrent droit à liquidation anticipée de pension si l'agent avait vocation à exercer des fonctions de même nature dans son corps ou cadre d'emplois d'origine</p> <p><i>CE, 30 septembre 2019, n° 414329, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 115 – septembre 2019
	<p>Une mesure rétroactive d'uniformisation de l'âge de départ normal à la retraite au niveau de celui des personnes de la catégorie antérieurement défavorisée est contraire au droit européen</p> <p><i>CJUE, 7 octobre 2019, Aff. C-171/18</i></p>	N° 116 – octobre 2019

Rémunérations, temps de travail et retraite	<p>L'article R. 35 du Code des pensions civiles et militaires de retraite méconnaît le principe d'égalité de traitement des agents publics en excluant du bénéfice de la liquidation anticipée de retraite certains agents ayant accompli des services classés en « catégorie active »</p> <p><i>CE, 9 octobre 2019, n° 416771, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 116 – octobre 2019
	<p>Des parents d'enfants handicapés peuvent bénéficier d'un départ anticipé à la retraite sans considération de l'âge de leur enfant</p> <p><i>CE, 9 octobre 2019, n° 428634, mentionné aux Tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 116 – octobre 2019
	<p>Une même activité exercée successivement par un maître de conférences post-doctoral dans deux Universités relevant d'Etats membres distincts ne peut donner lieu à une reprise partielle d'activité</p> <p><i>CJUE, 10 octobre 2019, Aff. C-703/17</i></p>	N° 116 – octobre 2019
	<p>Le calcul de l'ancienneté d'un travailleur à temps partiel dont l'activité est organisée sur certains mois de l'année doit prendre en compte les périodes non travaillées</p> <p><i>CJUE, 15 octobre 2019, Aff. jointes C-439/18 et C-472/18</i></p>	N° 116 – octobre 2019
	<p>L'âge de départ à la retraite des magistrats polonais, différencié entre les femmes et les hommes, est contraire au droit de l'Union</p> <p><i>CJUE (grande chambre), 5 novembre 2019, Aff. C-192/18</i></p>	N° 117 – novembre 2019
	<p>Deux corps de fonctionnaires fusionnés peuvent se voir appliquer un régime indemnitaire différent pour un motif d'intérêt général</p> <p><i>CE, 6 novembre 2019, n° 424391, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 117 – novembre 2019
	<p>Un agent public ne peut pas se prévaloir du nouvel indice qu'il détient suite à une réforme statutaire affectant son corps pour la liquidation de sa pension de retraite</p> <p><i>CE, 6 novembre 2019, n° 420979, mentionné aux Tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 117 – novembre 2019

Rémunérations, temps de travail et retraite	Les activités relatives à la sécurité publique peuvent constituer une dérogation au principe d'interdiction des discriminations fondées sur l'âge <i>CJUE, 7 novembre 2019, Aff. C-396/18</i>	N° 117 – novembre 2019
	L'administration est légitime à refuser une demande de report de congés annuels payés non pris pour cause de maladie <i>CJUE (grande chambre), 19 novembre 2019, Aff. jointes C-609/17 et C-610/17</i>	N° 117 – novembre 2019
	Des pères de plusieurs enfants sont légitimes à faire valoir leur droit à complément de pension au même titre que les mères <i>CJUE, 12 décembre 2019, Aff. C-450/18</i>	N° 118 – décembre 2019

Politiques sociales	Une altercation entre un fonctionnaire souffrant d'un syndrome dépressif et son supérieur hiérarchique ne peut pas constituer un accident de service donnant droit au bénéfice de l'allocation temporaire d'invalidité <i>CE, 6 février 2019, n° 415975, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i>	N° 111 – février-mars 2019
	Un fonctionnaire mis en disponibilité à sa demande ne peut pas bénéficier d'allocations chômage puisqu'il n'est pas privé involontairement d'emploi <i>C. Cass., soc., 13 février 2019, n° 17-10.925, publié au Bulletin</i>	N° 111 – février-mars 2019
	Est reconnue comme imputable au service une maladie en lien direct avec l'exercice des fonctions, sauf à ce qu'un fait personnel ou une circonstance particulière conduisent à détacher du service la survenance ou l'aggravation de la maladie <i>CE, 13 mars 2019, n° 407795, publié au Recueil Lebon</i>	N° 111 – février-mars 2019

Politiques sociales	<p>En l'état de la réglementation, les fonctionnaires territoriaux peuvent déclarer leur maladie professionnelle à leur employeur sans limite de temps</p> <p><i>CE, avis, 5 avril 2019, n° 426281, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>Publication de la décision 2019-213 du 4 septembre 2019 du Défenseur des droits relative au versement des indemnités journalières de maladie à une fonctionnaire en disponibilité pour convenances personnelles</p> <p><i>Défenseur des droits, 4 septembre 2019, décision n° 2019-213</i></p>	N° 115 – septembre 2019
Encadrement supérieur	<p>Les emplois de chefs de poste consulaire ne constituent pas des emplois à la décision du gouvernement</p> <p><i>CE, 27 mars 2019, n° 424394, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>Le juge de l'excès de pouvoir exerce un contrôle normal sur les nominations relevant du Président de la République subordonnées à des conditions fixées par des textes</p> <p><i>CE, 14 juin 2019, n° 424326, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019
Agents contractuels de droit public	<p>Le changement d'affectation d'un agent contractuel reconnu médicalement inapte sur son poste ne constitue pas une mesure de reclassement et est assimilable à une mesure d'ordre intérieur</p> <p><i>CE, 7 décembre 2018, n° 401812, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 109 – janvier 2019

Agents contractuels de droit public	<p>Un agent public qui refuse le renouvellement d'un CDD a droit aux indemnités chômage</p> <p><i>C. Cass., soc., 16 janvier 2019, n° 17-11.975, publié au Bulletin</i></p>	N° 110 – février 2019
	<p>Le statut de fonctionnaire ne peut justifier des conditions d'emploi discriminatoires à l'égard des agents contractuels de droit public à durée déterminée placés dans une situation comparable</p> <p><i>CJUE, 20 juin 2019, Aff. C-72/18</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>Pour apprécier les six années de service effectif au titre de la CDIisation, les fonctions effectivement exercées priment sur celles indiquées sur le contrat</p> <p><i>CE, 28 juin 2019, n° 421458, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>Les agents contractuels d'un GRETA sont des agents de l'établissement public d'enseignement support de ce GRETA et non des agents de l'État</p> <p><i>CE, 24 juillet 2019, n° 417984, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 114 – juillet-août 2019
	<p>Un travailleur à temps partiel peut soulever une apparence de discrimination</p> <p><i>CJUE, 3 octobre 2019, Aff. C-274/18</i></p>	N° 116 – octobre 2019
	<p>Le Conseil d'Etat juge pour la première fois qu'un agent contractuel de l'Etat employé pendant plus de six ans dans les mêmes fonctions auprès de différents employeurs peut obtenir un CDI s'il est prouvé un lien entre les relations de travail, conférant à ces employeurs une unicité</p> <p><i>CE, 9 octobre 2019, n° 422866, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p> <p><i>CE, 9 octobre 2019, n° 422874, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 116 – octobre 2019

Agents contractuels de droit public	<p>Un agent qui refuse la transformation de son CDD en CDI pour un motif légitime ne peut pas être considéré comme involontairement privé d'emploi, si le motif légitime est justifié par l'employeur</p> <p><i>CE, 8 novembre 2019, n° 408514, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 117 – novembre 2019
	<p>Un agent vacataire peut se prévaloir de la qualité d'agent non titulaire si l'exécution d'actes déterminés multiples répond à un besoin permanent de l'administration</p> <p><i>CE, 2 décembre 2019, n° 412941, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 118 – décembre 2019
	<p>Un Etat membre peut exclure certaines catégories de contrats du champ de l'accord-cadre sur le travail à durée déterminée</p> <p><i>CJUE, 11 décembre 2019, Aff. C-483/19</i></p>	N° 118 – décembre 2019

Légistique et procédure contentieuse	<p>Le Conseil d'Etat encadre l'obligation de la consultation du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) avant la publication d'une norme</p> <p><i>CE, 26 octobre 2018, n° 403916, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 110 – février 2019
	<p>La date d'affichage d'un acte réglementaire pris par une autorité départementale ne suffit pas à déclencher le délai de recours contentieux contre cet acte</p> <p><i>CE, 3 décembre 2018, n° 409667, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 109 – janvier 2019
	<p>Une circulaire d'information sur les nominations envisagées constitue un acte préparatoire à la nomination, insusceptible de recours</p> <p><i>CE, 5 décembre 2018, n° 416487, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 109 – janvier 2019

Légistique et procédure contentieuse	<p>Une jurisprudence du Conseil d'Etat ultérieure à l'examen d'une loi par le Conseil Constitutionnel est susceptible de constituer une circonstance nouvelle ouvrant la possibilité d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC)</p> <p><i>CE, 20 décembre 2018, n° 418637, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 110 – février 2019
	<p>Le Conseil d'Etat précise les modalités de présentation des pièces jointes dans l'application Télérecours</p> <p><i>CE, 6 février 2019, n° 415582, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 111 – février-mars 2019
	<p>Les parties qui seraient présentes à l'audience sans leur avocat sont désormais invitées à prendre la parole, sous peine de rendre la décision irrégulière</p> <p><i>CE, 27 février 2019, n° 404966, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 111 – février-mars 2019
	<p>Une décision de refus de promotion dans un grade supérieur ne peut être contestée par voie d'exception que dans un délai d'un an à compter du jour où son destinataire en a eu connaissance</p> <p><i>CE, 27 février 2019, n° 418950, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 111 – février-mars 2019
	<p>Les juridictions administratives doivent fournir aux parties présentes à l'audience l'assistance qu'impose leur surdit�</p> <p><i>CE, 15 mars 2019, n° 414751, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 111 – février-mars 2019
	<p>Les décisions implicites de rejet contre lesquelles le délai de recours contentieux ne court pas doivent �tre attaqu�es dans un d�lai raisonnable</p> <p><i>CE, 18 mars 2019, n° 417270, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 111 – février-mars 2019

Légistique et procédure contentieuse	<p>La publicité d'une circulaire ministérielle sur le site Internet du ministère peut suffire à faire courir le délai du recours contentieux à son encontre</p> <p><i>CE, 20 mars 2019, 401774, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>En plein contentieux, une requête n'est recevable qu'à la condition que l'administration se soit prononcée sur la demande préalable de l'intéressé au moment où le juge statue</p> <p><i>CE, 27 mars 2019, 426472, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>Majoration d'office de l'astreinte en cas de persistance de l'administration à ne pas exécuter une décision de justice</p> <p><i>CE, 1er avril 2019, 405532, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 112 – avril-mai 2019
	<p>Les recommandations du Défenseur des droits ne sont pas susceptibles de recours</p> <p><i>CE, 22 mai 2019, n° 414410, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>Il est possible de transiger dans un litige relatif à la mise à la retraite pour invalidité d'un fonctionnaire</p> <p><i>CE, 5 juin 2019, n° 412732, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019

Légistique et procédure contentieuse	<p>La résolution du Sénat renforçant les capacités de contrôle de l'application des lois est déclarée conforme à la Constitution</p> <p><i>Conseil constitutionnel, 6 juin 2019, décision n° 2019-782</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>La jurisprudence Czabaj n'est pas applicable en matière indemnitaires dans le cadre d'un recours en responsabilité engagé contre l'administration</p> <p><i>CE, 17 juin 2019, n° 413097, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>Le délai de recours contentieux n'est pas opposable au requérant qui conteste une décision non définitive en raison du comportement de l'administration</p> <p><i>CE, 17 juin 2019, n° 413797, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>Précisions sur la présentation des pièces jointes groupées par l'application Télérecours</p> <p><i>CE, 17 juin 2019, n° 420861, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>L'administration est responsable envers ses agents victimes de harcèlement moral, sous réserve d'engager une action récursoire contre les agents fautifs</p> <p><i>CE, 28 juin 2019, n° 415863, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019
	<p>La responsabilité fautive de l'Etat peut être recherchée en complément de l'octroi d'une pension d'invalidité en cas de faute commise dans l'organisation ou le fonctionnement du service</p> <p><i>CE, 28 juin 2019, n° 422920, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 113 – juin 2019

Légistique et procédure contentieuse	<p>Le Conseil d'Etat précise la répartition des compétences internes au sein de la juridiction administrative pour les litiges relatifs aux pensions de retraite</p> <p><i>CE, 10 juillet 2019, n° 416754, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 114 – juillet-août 2019
	<p>L'obligation de publication des instructions et circulaires connaît certaines dérogations</p> <p><i>CE, 24 juillet 2019, n° 427638, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 114 – juillet-août 2019
	<p>La production spontanée par l'administration de l'acte attaqué à la place du requérant rend la procédure recevable</p> <p><i>CE, 24 juillet 2019, n° 420423, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 114 – juillet-août 2019
	<p>La clôture immédiate de l'instruction prend effet à compter de l'heure de l'émission de l'avis d'audience</p> <p><i>CE, 9 octobre 2019, n° 422712, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 116 – octobre 2019
	<p>Le calcul du délai de confirmation des conclusions est un délai franc</p> <p><i>CE, 24 octobre 2019, n° 424812, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 117 – novembre 2019
	<p>Le Conseil d'Etat précise l'application de la jurisprudence Czabaj sur le délai de contestation des décrets de libération des liens d'allégeance</p> <p><i>CE, 29 novembre 2019, n° 411145, publié au Recueil Lebon</i></p> <p><i>CE, 29 novembre 2019, n° 426372, publié au Recueil Lebon</i></p>	N° 117 – novembre 2019

Légistique et procédure contentieuse	<p>Les dispositions de la loi sur la liberté de presse, qui interdisent de photographier ou d'enregistrer les audiences, sont conformes à la Constitution</p> <p><i>Conseil constitutionnel, 6 décembre 2019, n° 2019-817 QPC</i></p>	N° 118 – décembre 2019
	<p>Il est possible de recourir à un prestataire privé pour participer à la rédaction de l'exposé des motifs et à l'étude d'impact d'un projet de loi</p> <p><i>Conseil constitutionnel, 20 décembre 2019, n° 2019-794 DC</i></p>	N° 118 – décembre 2019
	<p>Pour la première fois, le Conseil d'Etat juge qu'une personne peut obtenir réparation des préjudices qu'elle a subis du fait de l'application d'une loi déclarée contraire à la Constitution</p> <p><i>CE, Ass., n° 428162, 24 décembre 2019, publié au Recueil Lebon</i></p> <p><i>CE, Ass., n° 425983, 24 décembre 2019, publié au Recueil Lebon</i></p> <p><i>CE, n° 425981, 24 décembre 2019, inédit au Recueil Lebon</i></p>	N° 118 – décembre 2019
Transformation publique	<p>Des dispositions à caractère expérimental peuvent être généralisées à une partie du territoire sans être appliquées à l'ensemble du territoire national</p> <p><i>CE, 6 novembre 2019, n° 422207, mentionné aux tables du Recueil Lebon</i></p>	N° 117 – novembre 2019